

Chers amis

Après un été très chaud et très sec, un automne humide s'est installé.

Le 7 septembre, l'incendie du SuperU de notre commune a frappé les esprits. Après la stupéfaction tout a été mis en œuvre pour mettre en place une solution alternative et répondre aux besoins des habitants.

Vous trouverez dans cette nouvelle Newsletter un article pour vous donner toutes les informations utiles.

Retour sur notre assemblée générale du 6 août dernier : le changement de lieu et d'horaire ont été appréciés comme en témoigne le taux de participation en hausse après les 2 dernières AG en période COVID.

Vous trouverez le lien pour prendre connaissance du PV de cette assemblée générale, disponible également sur notre site internet.

Justement, nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de notre association : (<https://apgclem.dgtconcept.com>), que nous avons remanié avec notre prestataire DGT Concept, pour le rendre plus attractif et convivial, et vous permettre de consulter facilement les nouvelles informations publiées à votre attention. Donnez-nous votre avis sur cette nouvelle présentation !

Dans ce numéro, des articles qui relaient l'information municipale que nous avons sélectionné pour vous :

- L'évolution de la fiscalité des ordures ménagères
- Le traitement contre les chenilles processionnaires
- La position de la Mairie sur la surtaxation des résidences secondaires
- Et quelques infos « En bref ».

Nous vous souhaitons une bonne lecture, et n'hésitez pas à nous envoyer vos idées, questions, informations, photos sur le mail de l'association :

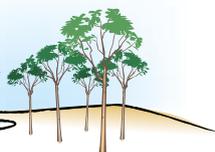
contact.apgclem@gmail.com

En cette fin d'année, bonnes fêtes de Noël et nouvel an, peut-être à La Grière, et tous nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2023 pour vous et vos familles.

Le bureau de l'Association

édito

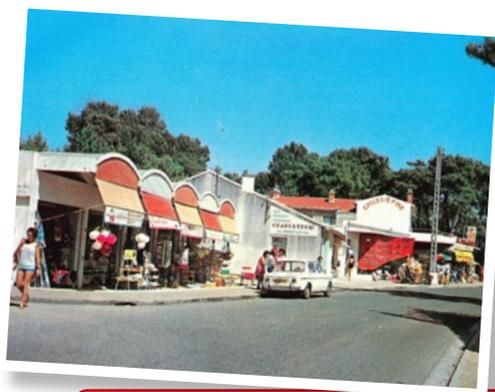




• Retours sur l'Assemblée Générale 2022 ...

Vous étiez une centaine de personnes à participer à notre dernière assemblée générale le 6 août dernier avec un nouvel horaire 16h, et le retour à La Chapelle de la Grière. Pari réussi pour cette nouvelle organisation... et en plus le beau temps à permis de profiter du cocktail apéritif dans des conditions optimales.

Le PV de cette assemblée générale est disponible sur notre site, voici le lien internet pour le télécharger : <https://apgclem.dgtconcept.com>



Au cours de cette assemblée, nous avons exposé les photos que vous nous avez transmises. Nous souhaitons poursuivre cette exposition photo lors de la prochaine AG. Aussi, continuez à nous envoyer vos photos des parcs pour alimenter cette rétrospective !

Le 19 août le **Conseil d'Administration** s'est réuni pour désigner le nouveau bureau :

Président : François Macé - Vice-Président : Éric Bronner - Secrétaire : Dominique Legac - Secrétaire adjoint : Dany Beckman - Trésorier : Matthieu Dexmier - Trésorier Adjoint : Anthony Bertrand.

Lien Internet

[APGCEM-Compte-rendu-AG-2022.pdf](https://apgclem.dgtconcept.com/wp-content/uploads/2022/11/Compte-rendu-AG-2022.pdf)



Appel à la cotisation 2023

<https://apgclem.dgtconcept.com/wp-content/uploads/2022/11/Appel-a-cotisations-2023-Parcs-La-GRIERE.pdf>



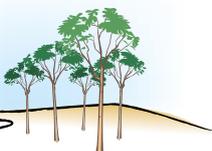
• Quel avenir pour le Super U de la Tranche-sur-Mer après l'incendie ?

■ Nouveau Super U en 2023 ?

« Dans un délai rapide, l'emplacement actuel du Super U va être totalement déblayé. À sa place sera réalisé, au plus tard en avril 2023, un magasin U éphémère qui fonctionnera jusqu'à la construction et l'ouverture du nouveau Super U implanté rue du Maupas ». Les habitants pourront donc continuer à faire leurs courses en attendant que les nouvelles infrastructures ouvrent avant l'été prochain. Un service a également été mis en place : « Par ailleurs, pour les personnes à mobilité réduite, nous poursuivons le service de navette qui les emmènera prochainement au U Express (anciennement U Loisirs) ».



Le plan de circulation, réglementairement joint à la demande de permis de construire déposé par la direction du **Super U La Tranche-sur-Mer**, a été présenté et validé par le conseil du 22 septembre. Il résulte de la synthèse de deux études concomitantes, l'une réalisée à la demande de Super U par le bureau Iris Conseil, l'autre à la municipalité par le cabinet G.Vallée. Les conclusions très proches de ces deux études ont permis d'aboutir rapidement à un plan de circulation cohérent.



• Évolution de la fiscalité sur les ordures ménagères

La compétence « ordures ménagères » est du ressort de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral. Actuellement deux anciennes communautés de communes disposent du régime de la TEOM* (ce qui représente 21 communes sur les 43 communes intercommunales) basée sur la taxe foncière et les deux autres dépendent du régime de REOM** (22 communes) taxées en fonction des consommations de chacun.

La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral a harmonisé la fiscalité et choisi un seul régime pour l'ensemble des 43 communes, la TEOM a été retenue.

A la suite de cette décision, une réunion s'est tenue le 29/08/2022 pour examiner une étude faite par un cabinet extérieur qui prévoit des simulations de recettes.

Actuellement plusieurs taux sont applicables pour la TEOM qui ont été fixés en fonction des bases fiscales de chaque commune :

- Ex : Communauté de Communes de St Hermine –18,70%
- Ex : Communauté de Communes du Pays Né de la Mer –15%
- Luçon –12,46%
- L'Aiguillon la Presqu'île –12,35%
- La Tranche sur Mer –9,77%

Après examen, l'étude conclut en proposant deux options :

- Première option : augmentation des taux de 5% et création d'un nouveau taux pour ceux qui sont à la REOM de 17,99%
- Deuxième option : un taux unique à 14,47% pour l'ensemble des 43 communes.

La conséquence de la seconde option est que 3 communes subissent une hausse et 40 communes bénéficient d'une baisse de fiscalité :

- Luçon va subir une hausse de plus de 116%
- L'Aiguillon la Presqu'île va subir une hausse de plus de 117%
- La Tranche sur Mer va subir une hausse de plus de 148%

La Tranche sur Mer est doublement pénalisée, sur les 23 communes actuellement assujetties à la TEOM notre base fiscale représente 32% du montant total. De plus l'augmentation du taux de 9,77% à 14,47% (+148% d'augmentation) fait que nous aurons la plus lourde fiscalité concernant les ordures ménagères pour un service peu satisfaisant.

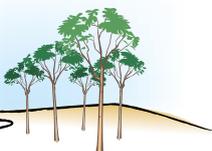
La Tranche sur Mer représente 3 voix sur 72. Il est évident que le taux unique a été voté le 15 septembre lors du Conseil Communautaire, du fait que cela favorise 40 communes sur 43. Alors que le Maire de Luçon dit qu'il est solidaire et accepte cette hausse, j'ai indiqué lors de la réunion du 29/08 que nous voterions contre. Le taux unique sera applicable à partir de 2023.

*TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Serge KUBRYK
Maire de La Tranche-sur-Mer,
Président de la SPL
Office de tourisme
de La Tranche-sur-Mer.





Le traitement contre les chenilles processionnaires a été réalisé

Un traitement biologique contenant du bacille de Thuringe a été réalisé, par pulvérisation (voir photo) dans un rayon de 40 M à partir des voies publiques de la circulation.

Ce traitement a été pris en charge sur l'ensemble de la commune par la municipalité.

Les particuliers qui souhaitent traiter simultanément les pins de leur propriété doivent s'inscrire auprès de :

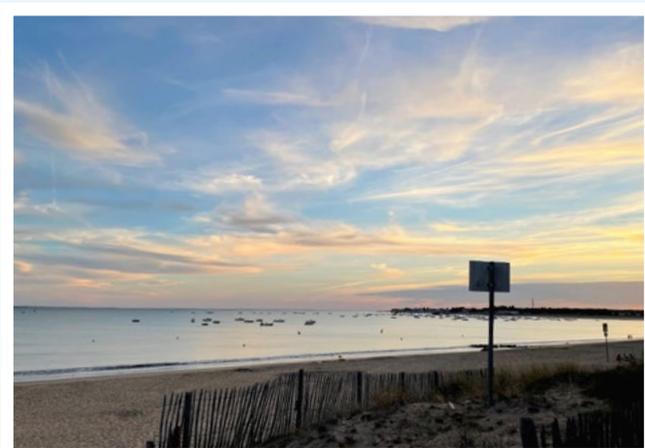
Polleniz - Vendée, allée des druides
85004 La Roche-sur-Yon Cedex - Tél :02.51.47.70.61
Mail : polleniz85@polleniz.fr



BARÈME / AIDE DE LA COMMUNE			
Nombre d'arbres	Forfait TTC Polleniz	Aide de la commune	Facturation Individuelle TTC
1 à 5 arbres	84.5 €	25 €	59.5 €
6 à 10 arbres	122 €	50 €	72 €
11 à 15 arbres	160 €	50 €	110 €
16 à 20 arbres	213 €	50 €	163 €
21 à 25 arbres	266 €	50 €	216 €
26 à 30 arbres	319 €	50 €	269 €
31 à 35 arbres	372 €	50 €	322 €
36 à 40 arbres	425 €	50 €	375 €
41 à 45 arbres	478.5 €	50 €	428.5 €
46 à 50 arbres	530.5 €	50 €	480.5 €

En bref...

- Article Ouest France du samedi 19 septembre sur la **surtaxe des résidences secondaires** et la réponse de M. le Maire de La Tranche-sur-Mer. Dans les Pays de la Loire, la surtaxe des résidences secondaires divise les maires #Pays de la Loire #Tourisme #Immobilier @OuestFrance.
- Les Vœux du Maire** à la Population sont programmés au Vendredi 6 Janvier 2023 à partir de 19h au Pôle Culturel Les Floralies.
- Article Ouest France sur la **fréquentation record cet été** à La Tranche sur Mer.
- Article Ouest France sur **plan de circulation du Super U La Corba validé**.



**Association d'Information et de Défense
des Propriétaires des Parcs
La Grière-Clemenceau
85360 Mairie de la Tranche-sur-Mer**

Courriers à adresser à :
contact@apgclem.com
apgclem.com

